

synode annuel au moment où la crise économique projette son ombre sur la province—la profonde inquiétude qu'il éprouve au sujet de la population touchée par la fermeture des houillères. Il a fait appel à l'Église, lui demandant de se rendre bien compte de sa responsabilité envers ses adhérents dans la détresse.

«Il nous est impossible de rester indifférents au sort de nos frères dans cette région peuplée de notre province et de notre diocèse,» a déclaré l'évêque Waterman. «Ce qui nous inquiète le plus, dans ce domaine et dans d'autres, c'est qu'on puisse oublier l'élément humain dans le souci qu'on a de réaliser des bénéfices.»

On trouve ensuite la recommandation dont je ne prendrai pas le temps de donner lecture au comité. Elle prouve toute l'inquiétude qui règne dans les régions que touche la fermeture des mines.

J'ai ici un exemplaire d'un télégramme adressé au premier ministre, le 24 mai 1961. Ce télégramme portait la signature du maire M. R. F. Gilroy et de M. A. J. Mason, président du comité des citoyens pour la ville de Springhill. Il me semble qu'on devrait le consigner au compte rendu parce qu'il a trait au déplacement des mineurs de charbon. En voici le texte:

Monsieur, d'après les nouvelles parues dans les journaux, vous-même et votre gouvernement êtes prêts à prendre immédiatement des mesures pour obvier à la crise économique qui se produirait nécessairement au Cap-Breton à la suite de la fermeture envisagée des mines de la *Dominion Steel and Coal Corporation*. Il y a vraiment lieu de vous féliciter d'une pareille initiative. Le fait que le comité spécial nommé par vous compte comme membres au moins cinq ministres fédéraux, témoigne que vous êtes prêt à accorder priorité à cette importante question. Le comité travaille en collaboration avec M. Charles Vaughan que M. Robert Stanfield, premier ministre a spécialement chargé de s'occuper de la même question. Vu qu'une délégation spéciale de Springhill a récemment présenté un mémoire à certains de ces mêmes membres du cabinet fédéral au sujet de la situation déplorable qui règne à Springhill et qui résulte également de la fermeture par la DOSCO de toutes nos mines, il y a quatre ans.

Nos citoyens de Springhill sont déçus que vous n'ayez pas jugé bon d'adopter, en 1958 et en 1959, des dispositions semblables en faveur des mineurs en chômage de notre ville, alors au nombre de 900. Nous prétendons respectueusement que, dans le programme de secours économiques aux régions de marasme de la Nouvelle-Écosse, on devrait accorder la priorité à la région de Springhill, étant donné les promesses faites par votre gouvernement et par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, aussitôt après les désastres miniers de 1956 et 1958, au sujet du redressement économique de notre ville. La présente communication vous est respectueusement adressée au nom du conseil municipal, du comité industriel des citoyens, de la Chambre de commerce, du club Lions, du syndicat local n° 4514 et des citoyens, à la suite d'une réunion tenue le mardi 23 mai 1961.

Voilà une preuve certaine que les citoyens de la région avaient demandé au gouvernement d'adopter des mesures concrètes pour corriger cette déplorable situation. Dans la nouvelle qu'il a annoncée le mardi 30 mai de cette année, et qui est consignée à la page

[M. Robichaud.]

5763 des *Débats*, le ministre des Mines et des Relevés techniques a mentionné deux mesures qui allaient être présentées pour remédier partiellement à la situation. Je suis heureux d'apprendre qu'en conséquence, une des mines demeurera en exploitation pendant un an, mais malheureusement les deux autres mines devront probablement fermer à la date prévue.

En annonçant cette nouvelle, le ministre a déclaré:

Les deux mesures qui sont déposées visent à remédier à la situation particulière où se trouvent dans le moment les régions des mines de charbon. Le gouvernement continue à étudier le problème à long terme que cette situation pose, ainsi que les recommandations de la commission royale d'enquête; d'autres annonces seront faites de temps à autre.

Avant de reprendre mon siège, je demanderais au ministre d'annoncer ces nouvelles sans retard; de ne pas attendre quatre ou cinq mois, comme il l'a déjà fait, pour dire à la Chambre qu'il a reçu le rapport du comité interministériel chargé d'étudier les recommandations du rapport Rand.

Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas tout à fait d'accord avec les recommandations du rapport Rand. Elles auraient de sérieux effets sur les houillères du Nouveau-Brunswick. Il semble que si l'on donnait suite intégralement à ces recommandations, les producteurs de houille du Nouveau-Brunswick seraient désavantagés en comparaison de ceux de la Nouvelle-Écosse. L'écart entre les subsides versés aux deux provinces est trop net et sera certes au détriment des producteurs de charbon du Nouveau-Brunswick.

De plus, il y a une autre recommandation du rapport Rand à laquelle on s'oppose. Il s'agit de la restriction des subventions aux exploitants qui produisent plus de 50,000 tonnes par année et du blocage de la production des exploitants actuels, à la quantité maximum des trois dernières années. Cela empêchera, de fait, de moderniser les méthodes actuelles d'extraction dans les houillères du Nouveau-Brunswick.

J'aurais peut-être d'autres observations à formuler à cet égard, monsieur le président, mais je pense devoir en rester là pour le moment. Encore une fois, je désire remercier le ministre de sa déclaration et je prie le gouvernement de prendre des mesures positives, non pas l'an prochain, mais immédiatement, et de mettre au point une politique à long terme qui prendra soin des mineurs déplacés et qui n'aura pas seulement pour effet de retarder davantage la fermeture des mines du Cap-Breton.

M. Argue: Monsieur le président, je désire appuyer les observations qui ont été faites en faveur de l'aide aux houillères et aux mineurs